



CROISSANCE GRAND-EST 5

La croissance de demain : les PME



E



FIP

Fonds Commun de Placement à Risques non-garanti
en capital investi à 60 % minimum dans des PME régionale.

Durée de blocage : Huit ans, prorogable deux fois un an.

(Sur décision de la société de gestion)

www.groupesigma.com

L'accompagnement des PME non cotées : Un engagement et une mission citoyenne

Malgré le contexte économique actuel, nous pensons que les PME ont par leur souplesse, leur sens de l'innovation et leur adaptabilité, la capacité de poursuivre leur croissance tant en France qu'à l'étranger. Compte tenu de la raréfaction du crédit bancaire, les fonds d'investissement de proximité (FIP) bénéficient d'une opportunité historique d'accompagner les PME françaises les plus performantes.

Le FIP est un véhicule patrimonial adapté aux particuliers pour intervenir sur le marché du capital investissement. Il permet d'investir dans des PME présentant des opportunités de croissance fortes en contrepartie d'un risque de perte en capital. De plus, il permet d'investir dans des PME régionales.

Composition du FIP Croissance Grand Est 5

PME RÉGIONALES NON COTÉES EN BOURSE (DE 60% À 80% DU FIP)

Sigma Gestion investit 60% minimum de l'actif du FIP Croissance Grand Est 5 dans les PME régionales en phase de développement et de transmission en Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace dont 10% auront moins de 5 ans.

Objectif : bénéficier du potentiel de croissance des PME françaises non cotées et donc non soumises à la volatilité des marchés financiers.

Le FIP Croissance Grand Est 5 financera des PME dirigées par des entrepreneurs capables de prouver une capacité à générer de la croissance et des profits pour les actionnaires.

Nous avons choisi d'investir dans le quart Est français, le long de la récente ligne TGV Est-Européenne pour les raisons suivantes : vitesse de déplacement, ouverture sur les marchés européens, création d'emplois et essor économique.

La plus-value potentielle sera réalisée au terme de la vie du fonds, lors de la revente des titres détenus par Croissance Grand Est 5.

Les investissements dans les PME sont réalisés en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une faible liquidité de l'investissement.

LIQUIDITÉS PLACÉES DANS DES FONDS CLASSIFIÉS «MONÉTAIRES EUROS» (DE 20% À 40% DU FIP)

Pour assurer les cas légaux de rachats de parts et avoir la capacité de réinvestir dans les PME lors d'une nouvelle augmentation de capital.

Des gérants rémunérés à la performance : un système de Hurdle de 25% au terme

Par définition, un taux de Hurdle est un **taux d'intérêt** minimum à obtenir avant que ne s'enclenche un processus donné, en l'occurrence, l'intéressement des gérants.

Sigma Gestion applique ce système de hurdle en conditionnant la rémunération de ses gérants à une **performance** financière minimale de 25%.

En règle générale, les gérants de FIP et FCPI de la Place perçoivent un intéressement sur la plus-value réalisée par les fonds lié à la performance du fonds, et qui constitue la part variable de leur rémunération.

Chez Sigma Gestion, cet intéressement se déclenche si le FIP réalise une plus-value de 25% minimum (hors avantage fiscal et net de frais de gestion) au terme.

En deçà de cette performance, les souscripteurs conservent 100% de la plus-value. Au delà de cette performance, et après un rattrapage des parts B sur les parts A, l'équipe de gestion sera finalement intéressée à hauteur de 20% de la surperformance.

Ce système permet un mode de gestion gagnant-gagnant, car l'intéressement de l'équipe de gestion est directement lié à la plus-value que le souscripteur peut percevoir.



Et concrètement ?

Prenons le cas d'un investissement brut de 10.000 euros. Grâce à la réduction d'impôt, cet investissement ne vous revient qu'à 7.500 euros.

L'équipe de Sigma Gestion devra vous restituer au moins 12.500 euros dans 8 ans avant de commencer à percevoir un intéressement.



Un double avantage fiscal dû au blocage des titres pendant au moins 8 ans

(sauf cas légaux : décès, invalidité, perte d'emploi)

➔ À la souscription

RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU CORRESPONDANT À 25% DE L'INVESTISSEMENT.

Un célibataire qui investit 12.000€ obtient donc une réduction maximale de 3.000€. Un couple qui investit 24.000€ obtient une réduction maximale de 6.000€.

➔ À la sortie

EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES RÉALISÉES (HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX)

Ces avantages fiscaux sont acquis notamment si le souscripteur conserve ses parts pendant une durée continue de 5 années. Les rachats n'interviennent, en dehors des cas particuliers, qu'à l'issue de la durée de vie du fonds. Sigma Gestion rappelle aux souscripteurs que leurs parts sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds (de 8 à 10 ans) afin de bénéficier pleinement des perspectives de plus-values.

SIGMA GESTION : une équipe réputée* et expérimentée

Sigma Gestion est une filiale du Groupe Gérard Auffray, spécialiste de la gestion de l'épargne investie dans la pierre-papier depuis plus de 20 ans, et du Groupe Sigma, créé en 1993 par Philippe Cholet, spécialiste de l'investissement dans le non-coté.

Depuis 2004, Sigma Gestion met son expertise au service des investisseurs par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FIP ISF et FCPI.

Les points forts de Sigma Gestion sont :

- Des gérants actifs sur le marché du capital-investissement depuis en moyenne 20 ans.
- Une réputation professionnelle établie.**
- Une indépendance totale du capital et de la gestion.
- Un système de Hurdle disponible sur tous ses FIP et FCPI.

* Tremplins MultiRatings-Liffe Euronext

Sigma Gestion est Lauréat 2008 des Tremplins MultiRatings-Liffe Euronext dans la catégorie Capital Investissement.

** L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)

Sigma Gestion est membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), dont Michel Biegala, le Président du Conseil de Surveillance de Sigma Gestion, est un des anciens présidents.

Emmanuel Simonneau est également membre actif du Comité d'Action Régional de l'AFIC ainsi que du groupe de travail FIP et FCPI.

→ LES CONDITIONS DU FIP CROISSANCE GRAND EST 5

→ www.groupesigma.com

CROISSANCE GRAND-EST 5 est distribué par :



AROBAS FINANCE
109, rue du Château
75014 PARIS
Tél. : 01-40-26-94-00

Période de souscription : **jusqu'au 30 juin 2010**
Souscription minimale : **2.000 € hors droits d'entrée**
Valorisation : **semestrielle / Droit de sortie : 0%**
Dépositaire : **RBC - DEXIA**
Durée de blocage : **8 ans prorogeable 2 fois un an (sur décision de la société de gestion)**
Date estimée d'entrée en liquidation : **1er janvier 2017**
Date maximum estimée de la phase d'investissement : **5 ans**
Date maximum : **31 décembre 2019**
Société de Gestion : **Sigma Gestion, 5 rue Frédéric Bastiat, 75008**

L'AMF APPELLE L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS SUR LE NIVEAU ÉLEVÉ DES FRAIS MAXIMUM AUQUEL EST EXPOSÉ CE FONDS

→ LES FRAIS DU FONDS COMPRENNENT

CATÉGORIE	% OU MONTANT	BASE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Droits d'entrée	5% TTC maximum	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Frais de constitution	1,19% TTC	Actif Net	Ponctuelle à la souscription
Commissions de gestion	3,47% TTC	Actif Net ou souscriptions	Annuelle
Dépositaire / Gestion du passif	0,06% / 13,16€ TTC maximum	Actif Net / Par porteur	Annuelle
Commissaire aux comptes	3 348,90€ TTC maximum	Suivant mission	Annuelle
Cession de parts	0% si le souscripteur trouve une contrepartie, sinon 5% si la Société de Gestion trouve une contrepartie		
Frais liés aux investissements	0,60% TTC ou 119.600 € maximum	Montant des souscriptions	Annuelle
Gestion adm./comptable	5 980€ TTC maximum	Actif Net	Annuelle

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

« L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit années prorogeable de deux années. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en

Bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information »

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. »

cierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. »

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	% DE L'ACTIF ÉLIGIBLE	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE 60%
FIP Croissance Grand Est	Fin 2004	65,68% au 30/06/2009	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	Fin 2006	61,20% au 30/06/2009	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	Fin 2007	11,25% au 30/06/2009	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	Juin 2008	0,00% au 30/06/2009	30/09/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	Juin 2008	0,00% au 30/06/2009	31/12/2010

Document non contractuel.

Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance de la Notice d'information du FIP GRAND-EST 5